

23 NOV. 2022

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

DELIBERATION N° 13/2022
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre, à neuf heures trente, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Fleur d'Épée, situé 49 Impasse du Bas -du- Fort 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Mme Sonia TAILLEPIERRE, Présidente du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, dûment convoqués le trente-et-un octobre 2022. Le quorum n'ayant pas été atteint, il est procédé à une deuxième convocation.

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de novembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration de l'EPIC Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe s'est réuni à l'Hôtel Fleur d'Épée, situé 49 Impasse du Bas -du- Fort 97190 LE GOSIER, sous la présidence de Madame Marie-Corine LACASCADE, 4^{ème} Vice-Présidente du Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe, dûment convoqués le neuf novembre 2022.

Nombre de membres

En exercice : 26

Présents ou représentés : 8

Absents : 18

Présents : Marie-Corine LACASCADE, Corinne PETRO, Danielle MINATCHY, Wennie MOLIA, Béatrice GAZON-MEDARD GORDIAN, Franck CHAULET.

Représentés : Ary CHALUS, Sonia TAILLEPIERRE

Absents : Chantal LERUS, Eddy CHATEAUBON, Jean-Claude NELSON, Loïc TONTON, Jean-Marie PILLI, Marie-Luce PENCHARD, Sabrina ROBIN, Sabrina ROGER, Jean-Philippe COURTOIS, Héric ANDRE, Maryse ETZOL, Jeanny MARC, Jocelyn BOURGAREL, Jean-Claude LORET, Nicolas VION, Eric MICHEL, Yves MOZAR, Rolland BELLEMARE.

Assistaient également à la réunion : Rodrigue SOLITUDE (Directeur général par intérim), Marc MIGEREL (Directeur administratif et financier), Maïté MARIE-ANTOINETTE (Directrice de la Demande), Aurélien ANZALA (Directeur de l'Offre), Amandine ABATUCI (Directrice du Digital), Yves GUIHENEUF (Responsable des Ressources Humaines), Wina FRANCILLETTE (Assistante DAF), Matthieu TECHENEY (logistique).

Objet : Adoption du Budget Primitif 2023

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Présidente soumet au conseil d'administration le projet de budget primitif 2023.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
011	charges générales DAF	370 500,00	1 372 000,00
	actions DEMANDE	4 432 690,00	3 550 000,00
	actions OFFRE	1 300 900,00	1 540 000,00
	actions DIGITAL	576 180,00	681 517,50
	TOTAL chapitre 011	6 680 270,00	7 143 517,50
012	charges de personnel	3 157 730,00	3 497 627,02
65	autres charges générales	12 000,00	65 000,00
67	charges exceptionnelles	-	50 000,00
023	virement à la section d'investissement	45 000,00	100 000,00
résultat n-1	résultat n-1		
TOTAL dépenses Fonctionnement		9 895 000,00	10 856 144,52
70	ventes produits, prestations	195 000,00	
74	subventions	9 700 000,00	10 856 144,52
75	autres produits de gestion courante	-	
77	produits exceptionnels	-	
résultat n-1	résultat n - 1	-	
TOTAL recettes Fonctionnement		9 895 000,00	10 856 144,52
20	immobilisation incorporelles	45 000,00	30 000,00
21	immobilisations corporelles	-	70 000,00
23	immobilisation en cours (travaux)	-	
résultat n-1	résultat n-1		
TOTAL dépenses Investissement		45 000,00	100 000,00
021	virement de la section de fonctionnement	45 000,00	100 000,00
1068	dotations, fonds divers, réserves	-	
résultat n-1	résultat n-1	-	
TOTAL recettes Investissement		45 000,00	100 000,00

TOTAL BUDGET

9 940 000,00

10 956 144,52

Le Conseil d'Administration :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus ;

Vu, la délibération n° CR/17-1 253 du 30 novembre 2017 de l'Assemblée plénière du conseil régional de la Guadeloupe portant création d'un comité du tourisme des îles de Guadeloupe, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu, la délibération n° 2017-64 du 14 décembre 2017 du conseil départemental de la Guadeloupe portant création du Comité du tourisme sous forme d'un Établissement à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-10, L.2311-1 à L.2343-2, R.2221-18, R.2121-25, R.2121-35 et R.2221-52 ;

Vu, le Code du Tourisme et notamment ses articles L.133-1 à L.133-10, L.134-5 et L.161-1 et suivants ;
Vu, la loi n° 2009-888 du 22 juillet de développement et modernisation des services touristiques pour ses dispositions codifiées aux articles L.211-1 et suivants du Code du tourisme ;
Vu, les articles R133-10 et R133-15 du Code de Tourisme ;
Vu, les Statuts du comité du tourisme des îles de Guadeloupe ;
Vu, la délibération du 20 décembre 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2022 du CTIG ;
Vu, la délibération du 29 juin 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021 et l'affectation des résultats
Vu, la délibération n°12 du 28 octobre 2022 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023

CONSIDERANT l'exposé des motifs ci-dessus

APRES en avoir délibéré

Le Conseil d'administration décide :

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le Budget Primitif 2023 comme indiqué aux tableaux visés à l'exposé des motifs ci-dessus.

Le budget est voté par nature pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement avec un vote formel sur chacun des chapitres.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023
011	charges générales DAF	370 500,00	1 372 000,00
	actions DEMANDE	4 432 690,00	3 550 000,00
	actions OFFRE	1 300 900,00	1 540 000,00
	actions DIGITAL	576 180,00	681 517,50
	TOTAL chapitre 011	6 680 270,00	7 143 517,50
012	charges de personnel	3 157 730,00	3 497 627,02
65	autres charges générales	12 000,00	65 000,00
67	charges exceptionnelles	-	50 000,00
023	virement à la section d'investissement	45 000,00	100 000,00
résultat n-1	résultat n-1		
TOTAL dépenses Fonctionnement		9 895 000,00	10 856 144,52
70	ventes produits, prestations	195 000,00	
74	subventions	9 700 000,00	10 856 144,52
75	autres produits de gestion courante	-	
77	produits exceptionnels	-	
résultat n-1	résultat n - 1	-	
TOTAL recettes Fonctionnement		9 895 000,00	10 856 144,52
20	immobilisation incorporelles	45 000,00	30 000,00
21	immobilisations corporelles	-	70 000,00
23	immobilisation en cours (travaux)	-	
résultat n-1	résultat n-1		
TOTAL dépenses Investissement		45 000,00	100 000,00
021	virement de la section de fonctionnement	45 000,00	100 000,00
1068	dotations, fonds divers, réserves	-	
résultat n-1	résultat n-1	-	
TOTAL recettes Investissement		45 000,00	100 000,00

TOTAL BUDGET

9 940 000,00

10 956 144,52

Il est procédé au vote :

Pour : 7

Marie-Corine LACASCADE, Corinne PETRO, Danielle MINATCHY, Wennie MOLIA, Béatrice GAZON-MEDARD GORDIAN

Incluant les représentés : Ary CHALUS, Sonia TAILLEPIERRE.

Contre : 0

Abstention : 1

Franck CHAULET

Fait et délibéré en séance du conseil d'administration,

Le 14 novembre 2022

La Vice-Présidente du Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe

Marie-Corine LACASCADE

